

Le compostage, filière d'avenir pour l'agriculture

Les composts sont des amendements qui améliorent la structure des sols. Composts de déchets verts, de déchets de cantine, de poisson ou aussi de boues... Tour d'horizon des composts de Nouvelle-Calédonie et des possibilités de développement de la filière.

DES INTÉRÊTS MULTIPLES

Le compost est une source privilégiée de matière organique. L'apport de compost stimule la vie du sol, augmente la production d'humus et la minéralisation de la matière organique, améliore la structure et les capacités de rétention en eau du sol, et contribue à alimenter les cultures en éléments nutritifs.

UNE FILIÈRE À DÉVELOPPER

Il existe une prise de conscience sur le besoin en matière organique de nos sols. Le gisement de déchets existe sur le territoire, mais aujourd'hui seuls 15 % des déchets verts sont valorisés, sans parler des autres types de déchets organiques. Pour le reste, les collectivités, restaurateurs, et entreprises productrices de déchets payent pour leur enfouissement à Gadji.

Réorienter ces financements vers des filières de valorisation des déchets verts pour les développer est un enjeu réel. Cela permettrait, entre autres, d'améliorer l'accessibilité du compost pour les agriculteurs.

À CHAQUE DÉCHET SON COMPOST

Déchets verts	Déchets verts, de poisson, de restauration + farine de sang, papier, carton...	Déchets verts + déchets de cantine	Boues de stations d'épuration + déchets verts
transformés par Paysages d'ici...	transformés par OZD...	transformés par le lycée agricole et général Michel-Rocard	transformés par la Calédonienne des eaux
destinés à pépinières, aménagement paysager, maraîchage	destinés à pépinières, maraîchage	destinés à pépinières, maraîchage	destinés à pépinières, aménagement paysager

Schéma non exhaustif

Les analyses des composts, en lien avec les analyses de sols, permettent d'identifier le produit adapté à chaque utilisation.

UN PROCÉDÉ EN QUATRE ÉTAPES

- > Réception des déchets
- > Préparation des déchets : tri, broyage, analyses...
- > Compostage : aération, retournement, maturation
- > Affinage : préparation de mélanges, analyses de qualité...

Un bon compostage est hygiénisant et abouti à un produit stable.

► QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Les plateformes de compostage sont réglementées par les provinces via les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). Pour une quantité de déchets traités supérieure à deux tonnes par jour, la plateforme est soumise à déclaration. Les ICPE indiquent les normes à respecter et les usages, par exemple :

	Norme à respecter	Utilisation
Composts de déchets verts, effluents d'élevage, déchets de poisson, déchets de cantine	NFU44051	Agriculture sans restrictions
Composts de boues de stations d'épuration	NFU44095	Uniquement sur des cultures non destinées à l'alimentation humaine

Les épandages sont aussi réglementés via les ICPE : distance des cours d'eau, etc.



© VALORGA

Pour en savoir +

Valorga - Tél. : 24 31 60 - valorga.nc@gmail.com - [Valorga NC](https://www.facebook.com/ValorgaNC)